

PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONSEILS À L'ATTENTION DES IMMIGRANTS

Les immigrants font face à certains défis sur leurs lieux de travail et sur le marché du travail. Le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs a produit (Department of Consumer and Worker Protection) les présents conseils pour informer les immigrants de leurs droits et leur indiquer où trouver l'aide nécessaire.

SOMMAIRE :

Service d'assistance aux immigrants p. 3

Agences pour l'emploi p. 5

Obligations financières p. 8

Aide à la déclaration fiscale p. 11



CONSEILS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS À L'ATTENTION DES IMMIGRANTS :

SERVICE D'ASSISTANCE AUX IMMIGRANTS

AVANT D'ALLER PLUS LOIN...

Une aide gratuite vous est offerte.

La ville de New York propose des conseils juridiques sûrs et gratuits aux immigrants. Visitez nyc.gov/actionnyc ou appelez le 311 et dites « ActionNYC ». Voir AIDE GRATUITE et AUTRES RESSOURCES.

Si vous travaillez avec un prestataire de services d'assistance liés à l'immigration, voici quelques conseils pour vous aider.

Les prestataires de services d'assistance liés à l'immigration sont des personnes physiques ou morales qui facturent tous types de services liés à l'immigration. Ce ne sont pas des avocats. Ils ne sont pas agréés par le gouvernement pour fournir des conseils relatifs à l'immigration.

Ces prestataires sont autorisés à :

- faire traduire et signer vos documents par un notaire ;
- vous aider à rassembler vos documents (comme un extrait d'acte de naissance ou des dossiers scolaires) ;
- saisir les renseignements des formulaires de demande (mais ne sont pas autorisés à donner conseil sur la manière de répondre aux questions) ;
- organiser la prise de photos d'identité ou la prise de rendez-vous pour un examen médical ;
- vous aider à vous préparer pour des examens de langue anglaise ou d'éducation civique.

Ces prestataires ne sont pas autorisés à :

- sélectionner les formulaires d'immigration à envoyer ;
- fournir des conseils juridiques sur les documents à envoyer ;
- expliquer vos options en matière d'immigration ;
- discuter de votre cas avec les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS).



CONSEILS

- Sachez quels formulaires de demande vous devez remplir avant d'aller voir un prestataire de consistory.
- Adressez-vous uniquement aux prestataires ayant un établissement physique. N'ayez jamais recours à un prestataire que vous pouvez uniquement joindre par téléphone ou courriel.
- Ne croyez jamais un prestataire qui prétend avoir une influence spéciale sur les autorités d'immigration.
- Les prestataires doivent signer un contrat écrit avec vous avant de fournir leurs services. Lisez le contrat avant de le signer. Gardez-en un exemplaire pour vos dossiers.
- Ne donnez pas vos documents originaux (comme un certificat de mariage), mais plutôt des copies.
- Obtenez un reçu écrit. Assurez-vous que le nom et l'adresse du prestataire figurent sur le reçu.
- Ne signez pas de formulaires vierges ou incomplets. Insistez pour que le prestataire signe les formulaires qu'il vous prépare.
- Les prestataires doivent souscrire une caution. Écrivez le nom et les coordonnées de la banque ou société de garantie. Si vous subissez un préjudice, vous pouvez saisir la justice afin de recouvrer votre argent auprès du prestataire ou de sa société de garantie.
- Déposez une plainte auprès du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (DCWP), en ligne sur nyc.gov/dcwp ou par téléphone en appelant le 311 pour déposer une plainte dans votre langue maternelle. Vous n'avez pas à communiquer votre nom ou votre statut d'immigration pour déposer une plainte. *Remarque* : si vous souhaitez que le DCWP vous contacte, n'oubliez pas de fournir vos nom et adresse.
- Appelez le 311 ou consultez le site nycourts.gov et saisissez « Attorney Disciplinary/Grievance Committee » (Procédure disciplinaire à l'encontre d'un avocat/Comité de griefs) dans le champ de recherche pour déposer une plainte contre un avocat.

MISES EN GARDE

Attention ! Ce qu'on appelle un « notary public » à New York est différent d'un « attorney ». Le premier ne peut donner de conseils juridiques, ni établir de documents de nature juridique, ni confirmer la légalité de documents.

Ne versez jamais d'argent pour un formulaire administratif public vierge. Les formulaires sont accessibles gratuitement sur le site Web de l'USCIS : uscis.gov. Les prestataires de services ne sont pas contraints de fournir des formulaires gratuits.

AIDE GRATUITE

- La Ville de New York propose des conseils juridiques gratuits et sûrs sur l'immigration dans votre communauté et dans votre langue. Visitez nyc.gov/actionnyc ou appelez le 311 et dites « ActionNYC ».

IMPORTANT

- Les agences de la Ville qui fournissent des services sociaux directs sont tenues de proposer des services d'interprétariat et de traduction dans votre langue maternelle.
 - Les services municipaux n'ont pas le droit de demander le statut d'immigration, sauf si cela est nécessaire pour déterminer l'admissibilité à une prestation ou un service.
-
- Pour obtenir des informations sur les conseils ou l'aide gratuite offerts aux immigrants, appelez la permanence téléphonique de New York dédiée à l'immigration au 1 800 566 7636 ou au 1 212 419 3737.

AUTRES RESSOURCES

- Lisez nos conseils de protection des consommateurs à l'attention des immigrants :
 - AGENCES POUR L'EMPLOI
 - OBLIGATIONS FINANCIÈRES
 - PRÉPARATION FISCALE
- Pour en savoir plus, consultez la page nyc.gov/dcwp, qui propose un [exemple de contrat d'assistance aux immigrants](#).
- Bureau du Maire en charge des questions d'immigration (Mayor's Office of Immigrant Affairs) : pour en savoir plus sur les services juridiques et municipaux proposés aux immigrants, visitez nyc.gov/immigrants.
- Services de citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (U.S. Citizenship and Immigration Services, USCIS) : visitez le site uscis.gov ou appelez le 1 800 870 3676 pour demander un formulaire USCIS.
- Bureau du Procureur général de l'État de New York (New York Attorney General's Office) : visitez le site ag.ny.gov et saisissez « immigration fraud » (fraude en matière d'immigration) dans le champ de recherche pour obtenir de plus amples informations et ressources.
- Commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission FTC) : visitez le site ftc.gov et saisissez « immigrant scams » (arnaques ciblant les immigrants) dans le champ de recherche pour obtenir de plus amples informations et ressources.
Autres lectures recommandées :
 - [Escroqueries contre les immigrants](#)
 - [Repérer, éviter et signaler les escroqueries : Guide sur la fraude à l'intention des réfugiées et des immigrantes récentes](#)
- Barreau de la Ville de New York (New York City Bar Association) : appelez le 1 212 626 7373 pour être orienté(e) vers un avocat.

CONSEILS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS À L'ATTENTION DES IMMIGRANTS :

AGENCES POUR L'EMPLOI

AVANT D'ALLER PLUS LOIN...

Qu'est-ce qu'une agence pour l'emploi ?

Une agence pour l'emploi aide les employeurs à trouver des employés et les demandeurs d'emploi à trouver un poste, pour une certaine somme d'argent.

Une aide gratuite vous est offerte.

La Ville de New York propose une aide gratuite aux demandeurs d'emploi. Rendez-vous sur nyc.gov/workforce1 ou appelez le 311 et demandez où se trouve le centre de carrière Workforce1 le plus proche.

Si vous cherchez un emploi avec l'aide d'une agence pour l'emploi, voici quelques conseils pour vous aider.

CONSEILS GÉNÉRAUX

- **Utilisez une agence pour l'emploi agréée.** Les agences pour l'emploi doivent disposer d'un permis délivré par le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (DCWP).
- **Ne faites pas confiance aux agences pour l'emploi qui prétendent vous « garantir » un emploi.** Les agences pour l'emploi ne peuvent pas garantir un emploi à quelqu'un. Ces agences ne font que proposer votre profil pour un poste à pourvoir rémunéré au moins par le salaire minimal.



Visitez le site nyc.gov/dcwp ou appelez le 311 pour vérifier que l'agence a un permis, ainsi que les plaintes déposées à son encontre dans le passé.



Le salaire minimal est fixé par les lois de l'État de New York et les lois fédérales. Visitez dol.ny.gov pour connaître le salaire minimal dans l'État de New York.

IMPORTANT

- Les agences pour l'emploi ne peuvent pas vous facturer d'autres services comme des cours de formation ou des qualifications.
- Suivez-vous les cours d'une formation d'agent de sécurité ? L'établissement doit être inscrit auprès du Département de justice criminelle (Division of Criminal Justice Services) de l'État de New York.
- Suivez-vous les cours d'une formation de barman ? Les formations de barman sont régies par le Bureau de contrôle des établissements d'enseignement privé (Bureau of Proprietary School Supervision) de l'État de New York.

- **Sachez comment fonctionnent les commissions des agences pour l'emploi.** Il est interdit aux agences pour l'emploi de vous facturer des honoraires avant de vous trouver un emploi.

Ces honoraires ne peuvent pas dépasser le maximum fixé par la loi en vigueur.



Visitez nyc.gov/dcwp pour connaître les lois et réglementations auxquelles les agences pour l'emploi sont soumises, ainsi que les honoraires associés.

Vous avez le droit d'obtenir un remboursement intégral si l'agence vous a facturé :

- un acompte, une caution ou des frais d'inscription, de dossier ou d'entretien ; OU
- pour vous réorienter vers une autre agence pour l'emploi ou établissement de formation ; OU
- pour un autre service comme une formation, des photos ou une évaluation de CV.

- **Exigez la rédaction d'un contrat écrit en bonne et due forme.** Les agences doivent vous donner le contrat complet à lire avant que vous signiez. Ce contrat doit comprendre :

- le nom, l'adresse et la référence de permis DCWP de l'agence ;
- le type de travail ;
- le prix ;
- le barème des tarifs.

Vérifiez que l'accord écrit correspond bien à l'accord passé verbalement.

Avant de signer, demandez à l'agence de répondre à toutes vos questions par écrit.

L'agence doit vous donner un exemplaire du contrat et un reçu pour chaque paiement. Conservez tous les exemplaires en lieu sûr.

- **Ne répondez pas aux questions de nature illicite.** Sauf si cela est nécessaire pour le poste à pourvoir, il est illégal pour un employeur ou une agence de vous poser des questions sur les sujets suivants :

- Âge
- Origine ethnique
- Croyance
- Religion
- Couleur de peau
- Origine nationale
- Sexe
- Handicap
- État civil
- Situation de partenariat
- Statut d'aidant
- Orientation sexuelle
- Condition de ressortissant étranger ou statut de citoyeneté

- **Vous pouvez déposer une plainte auprès du DCWP.** Déposez une plainte en ligne auprès du DCWP sur nyc.gov/dcwp ou appelez le 311 pour déposer une plainte dans votre langue maternelle. Vous n'avez pas à communiquer votre nom ou votre statut d'immigration pour déposer une plainte. *Remarque* : si vous souhaitez que le DCWP vous contacte, n'oubliez pas de fournir vos nom et adresse.

MISES EN GARDE

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AUX PRATIQUES ABUSIVES OU « PRÉDATRICES »

Il existe des centaines d'établissements d'éducation privés dans la ville de New York. Ils proposent toutes sortes de formations, de la réparation d'unités de climatisation à la cosmétologie, en passant par la formation au métier de technicien médical. Certains établissements dupent les étudiants potentiels, par exemple en :

- vous encourageant à souscrire un prêt étudiant (financial aid) important ;
- prétendant vous « garantir » un emploi à la fin de vos études ;
- vous mentant sur la valeur réelle d'un diplôme, notamment sur les équivalences possibles (credits) avec les autres établissements.

Rappel :

- Le terme « financial aid » désigne un prêt étudiant qui doit être remboursé, et non d'une bourse.
- Renseignez-vous sur plusieurs établissements.
- Ne vous inscrivez jamais le jour de votre visite préliminaire.
- Demandez un exemplaire de la politique d'annulation des frais d'inscription de l'établissement par écrit.

Appelez le 311 pour déposer une plainte contre un établissement d'enseignement supérieur.

AIDE GRATUITE

- Rendez-vous sur nyc.gov/workforce1 ou appelez le 311 et demandez où se trouve le Workforce1 Career Center le plus proche.
- Visitez le site nyc.gov ou appelez le 311 pour demander des informations sur les programmes d'enseignement gratuits ou peu onéreux pour adultes.

IMPORTANT

- Les agences de la ville qui fournissent des services sociaux directs sont tenues d'organiser des services d'interprétariat et de traduction dans votre langue maternelle.
- Les services municipaux n'ont pas le droit de demander le statut d'immigration, sauf si cela est nécessaire pour déterminer l'admissibilité à une prestation ou un service.

AUTRES RESSOURCES

- Lisez nos conseils de protection des consommateurs à l'attention des immigrants :
 - OBLIGATIONS FINANCIÈRES
 - SERVICE D'ASSISTANCE AUX IMMIGRANTS
 - PRÉPARATION FISCALE
- Consultez le site nyc.gov/dcwp pour obtenir davantage d'informations, notamment sur les sujets suivants :
 - [Charte des droits des demandeurs d'emploi \(Job Hunter's Bill of Rights\)](#)
 - [Avis relatif aux droits des salariés et aux responsabilités des employeurs](#) (employés à domicile)
 - [Loi sur le congé de maladie et sûreté payé \(Paid Safe and Sick Leave Law\) de la ville de New York](#)
 - [Loi relative aux avantages pour le transport en commun de la ville de New York \(NYC Commuter Benefits Law\)](#)
- Bureau du Maire en charge des questions d'immigration (Mayor's Office of Immigrant Affairs) : Visitez la page nyc.gov/immigrants pour en savoir plus sur les [travailleurs immigrés](#).
- Services aux petites entreprises (Small Business Services, SBS) : Consultez le site nyc.gov/sbs et son onglet [Carrières](#).
- Commission des droits de l'homme : Visitez la page nyc.gov/humanrights ou appelez le 311 pour déposer une plainte relative à une discrimination. Lisez nos informations sur les [droits des nouveaux arrivants et travailleurs immigrants à New York](#).

CONSEILS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS À L'ATTENTION DES IMMIGRANTS :

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

CONSEILS GÉNÉRAUX

- **Ouverture d'un compte auprès d'une banque commerciale ou d'une caisse populaire.**
 - Le **compte NYC SafeStart** est un premier compte d'épargne sûr et abordable. Ses avantages :
 - ◆ Aucun frais de découvert
 - ◆ Aucun frais mensuel si vous disposez du solde minimum
 - ◆ Solde minimum de 25 \$ ou même moins, selon l'établissement financier
 - ◆ Carte de retrait ou carte de débit
- Visitez la page nyc.gov/dcwp ou appelez le 311 pour en savoir plus sur le [compte NYC SafeStart](#).
- Vous pouvez utiliser la carte IDNYC pour ouvrir un compte bancaire ou d'épargne auprès de l'une des banques commerciales ou caisses populaires participant au programme IDNYC.
- Visitez la page nyc.gov/idnyc ou appelez le 311 pour connaître l'emplacement des agences.

Voir page 9 : LES AVANTAGES D'UN COMPTE COURANT SÛR ET ABORDABLE.

- **Les agences de transfert de fonds (money transfer agents) ne représentent pas toujours l'option la moins chère. Assurez-vous de bien comparer les tarifs.** Étudiez les tarifs des différents établissements financiers, sociétés/agences de transfert de fonds et services de transfert de fonds en ligne pour trouver le meilleur moyen d'envoyer de l'argent à votre famille. Examinez notamment le taux de change proposé ainsi que les modalités et le lieu de réception du transfert.
- **Évitez les sociétés de location avec option d'achat.** L'utilisation de sociétés de location avec option d'achat d'équipement ménager est très onéreuse. En moyenne, les consommateurs qui louent un équipement suffisamment longtemps pour qu'il soit à eux paient plus du double du prix, c'est-à-dire un taux d'intérêt annuel en pourcentage (APR) de plus de 100 pour cent.¹ Ces sociétés n'ont pas tendance à baisser leurs prix. Recherchez les offres les plus avantageuses.
- **Prenez garde en cas d'utilisation de cartes de débit prépayées.** Une carte de débit prépayée peut vous aider à ne pas dépasser votre budget, mais faites bien attention aux frais cachés.
- **Les prêts sur salaire (payday loans) sont illégaux à New York.** Il s'agit d'un crédit à court terme que vous devrez rembourser le jour où vous recevez votre salaire.

Les débiteurs doivent payer des frais et taux d'intérêt très élevés. Si on vous offre un prêt sur salaire, informez-en le Département des services financiers de New York (New York State Department of Financial Services) en appelant le 1 800 342 3736 ou sur le site dfs.ny.gov.

IMPORTANT

Si vous n'avez pas les fonds pour payer votre loyer ou pour une autre dépense importante, vous pouvez avoir recours à ces solutions :

- Découvrez les programmes d'assistance d'urgence de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA), et notamment l'aide financière en espèces. Appelez le 311 ou visitez nyc.gov/hra pour en savoir plus.
- Envisagez l'éventualité d'un prêt modeste auprès d'une banque commerciale ou d'une caisse populaire. Cherchez bien les meilleures offres pour trouver le taux d'intérêt le plus bas possible.
- Demandez une avance sur salaire à votre employeur. Lisez la politique écrite. Assurez-vous que les commissions sont raisonnables.
- Empruntez une petite somme d'argent à vos proches.
- Votre émetteur de carte de crédit peut dans certains cas vous avancer une somme en espèces. Ceci étant, le taux d'intérêt sera plus important que celui d'un prêt souscrit auprès d'une banque commerciale ou d'une caisse populaire. Comparez bien tous les coûts.

- **Évitez les services d'encaissement de chèques (check cashers).** L'utilisation d'un service d'encaissement de chèques coûte en moyenne 475 \$ par an. Pour économiser et ne pas prendre de risque, il vaut mieux utiliser un compte détenu auprès d'une banque commerciale ou d'une caisse populaire, qui sera moins cher.
- **Maîtrisez vos dettes.** Les dettes peuvent s'accumuler rapidement et avoir un impact négatif sur votre historique bancaire, vos possibilités de louer un appartement ou d'acheter une propriété, et plus encore. La ville de New York peut vous aider à gérer les créanciers et agents de recouvrement, à consolider vos paiements et à créer un échéancier de paiements. Voir AIDE GRATUITE.

¹ Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (avril 2021) *The New Rent-to-Own: More Confusing, Still Expensive, and Offered at an NYC Store Near You.* <https://www.nyc.gov/assets/dca/downloads/pdf/partners/Lease-To-Own-Report.pdf>

LES AVANTAGES D'UN COMPTE COURANT SÛR ET ABORDABLE

Gratuit ou peu onéreux

- Des frais de gestion ou mensuels de 3 \$ ou moins
- Retraits gratuits aux distributeurs automatiques appartenant au réseau
- Utilisation gratuite de la carte
- Pas de possibilité de découvert pour les achats par carte de débit ou les retraits au distributeur

Minimums et transactions

- Solde minimum modeste et critères de dépôt initial (25 \$ ou moins)
- De nombreux moyens de vérifier gratuitement le solde de votre compte (en ligne, par téléphone, par SMS, au distributeur)
- Aucun frais mensuel pour les transactions usuelles (ex. virements automatiques, retraits au distributeur)

MISES EN GARDE

ORGANISMES AUX PRATIQUES ABUSIVES OU « PRÉDATRICES »

- Certains établissements financiers proposent des prêts « citoyenneté » ou « immigration », censés aider à couvrir les coûts des demandes de naturalisation et frais juridiques associés. Si vous envisagez de contracter ce type de prêt, comparez bien les conditions générales de plusieurs banques commerciales et caisses populaires. Voir AIDE GRATUITE.
- Les crédits automobiles pour l'achat d'un véhicule d'occasion sont un autre type de prêt abusif proposé par des organismes de crédit dits « prédateurs ». Souvent, ces prêts sont désavantageux pour l'emprunteur. Tout comme pour les autres crédits, étudiez les différentes options et comparez les conditions générales d'utilisation pour trouver la solution qui vous convient le mieux.

ARNAQUES FINANCIÈRES VISANT LES IMMIGRANTS

- **Arnaque à la bénédiction** : quelqu'un vous dit que quelque chose de mal va vous arriver ou arriver à vos proches, à moins de faire bénir vos biens de valeur. En général, ces biens sont votre argent liquide et vos bijoux. Pour recevoir la bénédiction, il faut alors apporter les biens de valeur dans un sac. Ces biens sont volés durant la « bénédiction ». À New York, ce type d'arnaque a principalement visé la communauté chinoise.
- **Arnaque dite du « cercle de crédit »** : dans de nombreuses communautés d'immigrants, les emprunts informels entre proches permettent d'obtenir de l'argent lorsque les banques commerciales et caisses populaires ne veulent pas prêter. Les participants versent de l'argent chaque mois. Lorsque c'est votre tour, vous recevez un paiement. Avant d'adhérer à un « cercle de crédit », faites les recherches nécessaires.
- **Arnaque à la voyance** : la « voyance » est illégale à New York. Personne n'est autorisé à demander de l'argent pour prédire l'avenir ou éloigner une malédiction.

AIDE GRATUITE

- Bénéficiez de conseils financiers professionnels, personnalisés et gratuits dans un Centre d'autonomisation financière de la ville de New York (NYC Financial Empowerment Center). Appelez le 311 pour prendre rendez-vous ou consultez la page nyc.gov/TalkMoney pour de plus amples informations.
- Demandez à recevoir une copie gratuite de votre historique bancaire et passez-le soigneusement en revue. Rendez-vous sur annualcreditreport.com ou appelez le numéro gratuit 1 877 322 8228.
- La Ville de New York propose des conseils juridiques gratuits et sûrs sur l'immigration dans votre communauté et une assistance sur la citoyenneté dans votre langue. Visitez nyc.gov/actionnyc ou appelez le 311 et dites « ActionNYC ».
- Des formations commerciales gratuites sont accessibles en arabe, bengali, chinois, créole haïtien, coréen, russe et espagnol dans le cadre de l'Initiative d'aide aux entreprises gérées par des immigrants (Immigrant Business Initiative) de la ville de New York. Visitez nyc.gov/immigrantbusinesses ou appelez le 311 et demandez les « Business Services for Immigrants » (services aux entreprises destinés aux immigrants).

AUTRES RESSOURCES

- Lisez nos conseils de protection des consommateurs à l'attention des immigrants :
 - AGENCES POUR L'EMPLOI
 - SERVICE D'ASSISTANCE AUX IMMIGRANTS
 - PRÉPARATION FISCALE
- Consultez le site nyc.gov/dcwp pour en savoir plus sur les escroqueries.
- Bureau du Maire en charge des questions d'immigration (Mayor's Office of Immigrant Affairs) : Pour en savoir plus sur les services juridiques et municipaux proposés aux immigrants, visitez nyc.gov/immigrants.
- Services aux petites entreprises : Visitez la page nyc.gov/immigrantbusinesses ou appelez le 311 pour en savoir plus sur les services gratuits à disposition des gérants d'entreprises. Les Centres de solutions pour les entreprises de la ville de New York (NYC Business Solutions Centers) et l'Initiative d'aide aux entreprises gérées par des immigrants sont gérés par le SBS.
- Bureau de protection financière du consommateur (Consumer Financial Protection Bureau, CFPB) : Visitez consumerfinance.gov pour en savoir plus sur l'envoi de sommes d'argent à l'étranger.

CONSEILS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS À L'ATTENTION DES IMMIGRANTS : PRÉPARATION FISCALE

AVANT D'ALLER PLUS LOIN...

Une aide gratuite vous est offerte.

La Ville de New York propose aux habitants de New York admissibles une préparation fiscale gratuite. Visitez la page nyc.gov/taxprep ou appelez le 311 pour obtenir davantage d'informations. Voir AIDE GRATUITE.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Si vous utilisez les services d'un spécialiste en déclarations fiscales pour votre déclaration de revenus, voici quelques conseils pour vous aider.

- **Vérifiez que votre préparateur fiscal est agréé.** Tous les préparateurs fiscaux de l'État de New York doivent être agréés par le Service des impôts et des finances (Department of Taxation and Finance) de l'État de New York. Vous pourrez effectuer des recherches dans la base de données disponible sur le site tax.ny.gov.



Appelez le 311 pendant les heures de bureau et demandez à ce que l'on vous passe le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (DCWP) pour savoir si des plaintes ont été déposées à l'encontre de l'entreprise.

- **Connaissez vos droits.** Les préparateurs fiscaux doivent :
 - vous donner un exemplaire lisible, actuel et gratuit de la charte des *Droits et devoirs des consommateurs concernant les préparateurs fiscaux (Consumer Bill of Rights Regarding Tax Preparers)* avant de commencer toute discussion sur les déclarations fiscales avec vous. Visitez nyc.gov/dcwp pour accéder aux *Droits et devoirs des consommateurs concernant les préparateurs fiscaux* en 12 langues différentes ;
 - publier leurs qualifications, honoraires, et indiquer s'ils vous représenteront ou non en cas d'audit du gouvernement ;
 - signer toutes les déclarations fiscales ;
 - vous donner un exemplaire de vos déclarations fiscales et une facture détaillée ou un énoncé de services.



Ne signez jamais une déclaration fiscale non remplie, incomplète ou remplie au crayon à papier. Elle pourrait faire l'objet de modifications ultérieures.

- **Demandez un devis et comparez le détail de votre reçu ou énoncé de services aux prix affichés.** Vous avez le droit de demander un devis *avant* de bénéficier de l'aide à la déclaration fiscale. Les spécialistes de l'aide à la déclaration fiscale ne peuvent pas vous facturer de frais en fonction des impôts redevables ou du montant du remboursement attendu.

- **Évitez les produits d'anticipation de remboursement.** Les chèques d'anticipation de remboursement (Refund Anticipation Checks, RAC) et les virements de remboursement (Refund Transfers) permettent de verser les frais de préparation de déclaration fiscale ultérieurement, mais sont onéreux. Un prêt d'anticipation de remboursement (Refund Anticipation Loan, RAL) est un prêt à taux élevé. Ces produits ne permettent pas d'accélérer le versement de votre remboursement.

IMPORTANT

- En utilisant un RAL ou un RAC, vous pourriez dépenser davantage et la somme totale du remboursement pourrait être moindre.
- L'organisme de crédit peut vous facturer des intérêts ou une commission. Le préparateur fiscal qui vous a offert le prêt n'a pas le droit de vous facturer ou d'ajouter des frais ou une commission pour préparer la demande de RAL.
- Il est légalement interdit aux préparateurs fiscaux de déclarer qu'un RAL est un « remboursement instantané », un « remboursement rapide », un « remboursement express », une « avance », un « moyen rapide d'avoir des espèces », ou tout autre terme semblable qui vise à dissimuler le fait qu'un RAL est en fait un crédit.
- Votre spécialiste en déclarations fiscales ne peut pas exiger que vous contractiez un RAL.



Renseignez-vous sur les déclarations électroniques, les virements automatiques et autres options permettant d'accélérer le versement de remboursements. Si vous utilisez l'option de virement automatique, vous pouvez recevoir votre remboursement d'impôt fédéral sous 8 à 14 jours.

- **Lisez toutes les clauses concernant les cartes-cadeaux et les cartes prépayées.** Certains préparateurs fiscaux proposent de placer l'intégralité ou une partie de votre remboursement sur une carte-cadeau ou une carte prépayée. Veillez bien à demander combien ils facturent pour cette option. Demandez également à connaître les frais d'utilisation, de non-utilisation et de recharge de la carte, et à savoir si la carte a une date d'expiration et ce qui se passe si vous perdez la carte.
- **Vous pouvez déposer une plainte auprès du DCWP.** Déposez une plainte en ligne auprès du DCWP sur nyc.gov/dcwp ou appelez le 311 pour déposer une plainte dans votre langue maternelle. Vous n'avez pas à communiquer votre nom ou votre statut d'immigration pour déposer une plainte. *Remarque* : si vous souhaitez que le DCWP vous contacte, n'oubliez pas de fournir vos nom et adresse.

MISES EN GARDE

SOCIÉTÉS AUX PRATIQUES ABUSIVES OU « PRÉDATRICES »

Quelle que soit la personne qui remplisse votre déclaration fiscale, le montant du remboursement sera le même. Faites attention aux spécialistes en déclarations fiscales qui prétendent pouvoir obtenir pour vous un remboursement plus important.

FAUX AGENTS DES AUTORITÉS FISCALES DES ÉTATS-UNIS (INTERNAL REVENUE SERVICE OU IRS)

Vous recevez un appel de l'IRS pour vous dire que vous devez de l'argent ou que vous avez droit à un énorme remboursement. **LE PIÈGE** : Vous devez alors communiquer certaines informations ou confirmer un paiement.

L'IRS ne :

- vous contactera jamais par courriel ou téléphone pour vous demander des informations personnelles ou financières.
- demandera jamais de paiement par carte-cadeau.

AIDE GRATUITE

- Vous êtes peut-être admissible pour bénéficier de la préparation fiscale gratuite, qui couvre notamment la déclaration en ligne et en personne auprès d'un préparateur bénévole des programmes VITA/TCE certifié par l'IRS. Pour plus d'informations, notamment sur les seuils de revenus, la liste de justificatifs nécessaires pour votre déclaration fiscale et les coordonnées du site, rendez-vous sur la page nyc.gov/taxprep ou appelez le 311 et demandez l'aide à la préparation des déclarations d'impôt.

IMPORTANT

- L'IDNYC peut valoir de justificatif d'identité dans le cadre de votre déclaration fiscale.
- Certains centres de préparation fiscale gratuite de la ville de New York peuvent vous aider à demander un numéro d'identification fiscal ITIN. Vérifiez les informations relatives à chaque site.
 - Un ITIN est un numéro fiscal délivré par l'IRS. L'IRS délivre un ITIN aux ressortissants étrangers et aux autres personnes qui doivent se conformer aux exigences fédérales relatives à l'impôt ou à la déclaration et qui ne remplissent pas les critères d'obtention d'un numéro de Sécurité sociale.
- Si vous travaillez à votre compte, vous devez déclarer vos impôts chaque année et réaliser un paiement trimestriel de vos impôts estimés sur le revenu. Les centres de préparation fiscale gratuite de la ville de New York dédiés aux travailleurs indépendants offrent à ceux-ci des ressources gratuites pour les aider à développer leur activité, par ex. :
 - **Préparation de déclarations fiscales spécialisées en personne** : obtenez de l'aide pour remplir les déclarations fédérales et de l'État de New York trimestrielles d'impôts estimés sur le revenu.
 - **Ateliers** : apprenez les bases de la déclaration fiscale et les bonnes pratiques de tenue de dossiers.
 - **Consultations individuelles** : bénéficiez d'une assistance personnalisée et d'outils spécifiques à votre entreprise.
 - **Boîtes à outils et plus encore** : obtenez des modèles et des conseils en matière de tenue de dossiers. Connectez-vous également aux ressources et services gratuits de la Ville pour vous aider à créer des actifs et à développer votre entreprise.
- Bénéficiez de conseils financiers professionnels, personnalisés et gratuits dans un Centre d'autonomisation financière de la ville de New York (NYC Financial Empowerment Center), pour une déclaration fiscale optimisée. Appelez le 311 pour prendre rendez-vous ou consultez la page nyc.gov/TalkMoney pour de plus amples informations.

AUTRES RESSOURCES

- Lisez nos conseils de protection des consommateurs à l'attention des immigrants :
 - AGENCES POUR L'EMPLOI
 - OBLIGATIONS FINANCIÈRES
 - SERVICE D'ASSISTANCE AUX IMMIGRANTS
- Bureau du Maire en charge des questions d'immigration (Mayor's Office of Immigrant Affairs) : Pour en savoir plus sur les services juridiques et municipaux proposés aux immigrants, visitez nyc.gov/immigrants.

REMARQUES

“

**Protège et améliore
au quotidien la vie
économique des
New-Yorkais afin
de contribuer au
développement
de communautés
florissantes.**

”